

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 69/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14
Pour 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 novembre, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 27 octobre 2025

NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1 RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2 MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3 CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4 AUSSÉL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint	x		
5 BALSAN	Lucie	Conseiller			MURET Nicolas
6 MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7 MURATET	Philippe	Conseiller	x		
8 DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		MURET GUIBERT Marie Laure
9 FAJROWSKI	Annabelle	Conseiller			
10 COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11 MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12 VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13 BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller	x		
14 MASSEBAIU	Loïc	Conseiller		x	
15 BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

DECISION MODIFICATIVE n°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT

OBJET : VIREMENT ET REVISION DE CREDITS - BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative de crédits n°3 du Budget Assainissement 2025. Cette modification est nécessaire pour assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le nouveau budget primitif arrêté par la Préfecture de l'Aveyron le 28 juillet 2025.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 213 – Constructions D 2156 – Matériel spécifique d'exploitation Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles		+ 15 455.00 € + 1 100.00 € + 16 555.00 €		
D 1641 – Emprunts en Euro Total chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	- 1 100.00 € - 1 100.00 €			
D 2315 – Installation, matériel et outillages techniques Total chapitre Opération 104 : Construction station épuration	- 15 455.00 € - 15 455.00 €			
D 2156 – Opération 104 - Matériel spécifique d'exploitation D 2158 – Opération 105 - Autres D 2315 – Installation, matériel et outillages		+ 4 343 950.89 € + 25 344.00 €		
R 203 – Frais d'études, de recherches et développement R 2315 – Installation, matériel et outillages R 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	- 1 030 013.00 €		- 1 025 153.00 € + 120 909.81 € + 4 243 525.08 €	
Total chapitre 041 : Opérations patrimoniales	- 1 030 013.00 €	+ 4 369 294.89 €	- 1 025 153.00 € + 4 364 434.89 €	
Total	- 1 046 568.00 €	+ 4 385 849.89 €	- 1 025 153.00 € + 4 364 434.89 €	
TOTAL GENERAL		+ 3 339 281.89 €		+ 3 339 281.89 €

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
012-211200639-20251103-20251103_69-DE
Reçu le 04/11/2025

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **14 VOIX POUR** :

- **D'approuver la décision modificative n° 3 du Budget Assainissement.**

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Certifié exécutoire le 04/11/2025
Compte tenu de la publication le : 04/11/2025
Et de la transmission à M^{me} la Sous-Préfète le : 04/11/2025